

pour le succès qu'il a remporté à cette exposition. C'est une digne récompense du zèle et de l'activité qu'il a déployés; je crois aussi qu'il n'est que juste de joindre à son nom celui de l'honorable député de Gaspé, qu'on a appelé quelque part le roi de la Gaspésie, nom qu'il justifie par le dévouement qu'il porte aux intérêts de cette région et la légitime influence qu'il y possède.

Je disais, il y a un instant, que les circonstances étaient bien trouvées pour travailler au progrès de l'immigration. En référant à la statistique, et d'après les informations que j'ai pu recueillir, je constate, comme l'a fait remarquer l'honorable député de Glengarry (M. McMaster), que le nombre des immigrants, cette année, a été trois fois plus considérable qu'il y a deux ans, et cette immigration a deux caractères particuliers, d'abord elle comprend, cette année, un contingent assez considérable venant du continent européen, c'est la meilleure preuve de l'intérêt qu'on porte à notre pays, et ce qui peut le plus nous faire espérer que cette immigration commencée sur notre continent, activée par la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, par les ressources qu'elle trouvera dans notre pays, ira toujours en grandissant et finira par couvrir avant longtemps la grande plaine que nous tenons en réserve pour les immigrants européens.

Un autre caractère qu'a pris cette immigration, c'est que sur le nombre de 133,000 immigrants, il y en a près de 40,000 qui nous sont venus des Etats-Unis, et que parmi ces 40,000 il se trouve près de 12,000 Canadiens-français qui sont revenus dans le Nord-Ouest, c'est-à-dire au pays.

Il est parfaitement connu, M. l'Orateur, que non-seulement dans cette Chambre, mais encore dans la législature de la province de Québec, on a souvent exprimé le désir que le gouvernement fit quelque chose pour le rapatriement de nos compatriotes. Je crois qu'un des moyens les plus sages que le gouvernement puisse employer à cette fin est de leur démontrer que dans ce pays, ils ont un avenir plus sûr que celui que peuvent leur offrir les Etats-Unis; qu'ils peuvent trouver ici les ressources nécessaires pour gagner leur vie et celle de leur famille; et que, dans tous les cas, s'ils ne le trouvent pas dans la province de Québec, ils le trouveront dans le Nord-Ouest. Là, au moins, ils auront la consolation d'être chez eux, de vivre sous leurs lois et sous la constitution de leur propre pays.

Tout cela, M. l'Orateur, dénote un état de chose très satisfaisant pour cette Chambre et pour le pays; aussi, nous ne sommes pas surpris de voir le discours du Trône annoncer que la position financière du pays est dans un état très prospère, et que le surplus de l'année qui vient de se terminer doit dépasser \$7,000,000.

Le discours du Trône traite ensuite en peu de mots la question du chemin de fer du Pacifique canadien; et dans ce moment je voudrais avoir, sur cette grande question, l'expérience que possède l'honorable ministre des chemins de fer; c'est ici que je voudrais en parler avec son expérience et ses connaissances. Mais je crois que les honorables membres de cette Chambre qui ont siégé ici avant moi ont déjà eu occasion d'être mis au courant des ressources de cette grande entreprise, aussi bien que des moyens de son exécution. Et, je ne leur apprendrai rien en leur disant que dans l'année qui vient de s'écouler, la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien a fait des progrès prodigieux. En effet, elle a construit pas moins de 693 milles de chemin de fer, dont 553 milles sur la ligne principale et 140 milles d'embranchement. Sur la division ouest, elle a posé des rails sur une étendue de 377 milles, ce qui la conduit jusqu'au sommet des Montagnes Rocheuses, une distance de 960 milles de Winnipeg. Maintenant, la compagnie se propose, dès l'été prochain, de construire et de mettre en opération une ligne de bateaux à vapeur depuis le lac Huron jusqu'à la Baie du Tonnerre sur le lac Supérieur; ce qui lui permettra de distribuer l'immigration sur un parcours d'à-peu-près 1,400 milles à partir de Port-Arthur.

M. BELLEAU.

Ces résultats sont ou ne peut plus satisfaisants pour le pays; et si la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien n'a pu réussir comme elle l'aurait désiré, à flotter ses bons sur les marchés étrangers, l'activité qu'elle a montrée, le dévouement et la loyauté dont elle a fait preuve dans l'exécution de cette entreprise qui lui a été confiée par le pays lui donnent certainement droit à ce que cette Chambre la seconde et l'aide dans ses efforts, et comme le disait mon savant collègue, l'honorable député de Glengarry (M. McMaster), à ce que le pays montre qu'il est capable d'assurer le succès de ses entreprises nationales même contre les forces étrangères liguées contre elles.

Nous sommes heureux d'apprendre, M. l'Orateur, que le chemin de fer Intercolonial a été cette année une source de revenus pour le pays.

Construit d'abord à un point de vue politique et militaire, le chemin de fer Intercolonial devient aujourd'hui un succès comme entreprise commerciale, et c'est une chose dont nous devons nous féliciter. Néanmoins, je dois faire observer et je crois que le gouvernement comprendra parfaitement quel est son devoir sur cette matière, que ce chemin, tout en étant une entreprise commerciale, ne doit pas cesser d'être une entreprise publique: une entreprise pour le bénéfice de toutes les provinces qu'il traverse, et pour toute la Confédération. Car, on ne doit pas oublier que chaque province a contribué également à sa construction, fournit à son alimentation et doit avoir le bénéfice de ses avantages naturels dans la réglementation de ses tarifs.

Je ne m'étendrai pas davantage, M. l'Orateur, sur ce qui nous est soumis comme étant la législation qui se rapporte particulièrement aux intérêts matériels du pays; je passerai en quelques mots sur les autres sujets qui sont soumis à notre considération.

Le discours du Trône nous apprend que le gouvernement a l'intention de soumettre à cette Chambre une mesure ayant pour objet d'assimiler le cens électoral dans toutes les provinces. Il m'a toujours semblé qu'il y avait une anomalie à laisser les franchises électorales de la Puissance entre les mains des législatures locales, et si, jusqu'à présent, cet état de choses n'a pas produit de graves inconvénients, je crois néanmoins qu'une mesure de ce genre est tout à fait opportune. Je vois que le gouvernement s'occupera, pendant cette session, de faire cette assimilation, et je le répète: si, jusqu'à aujourd'hui, il ne s'est pas rencontré de grands inconvénients dans l'état de chose actuel, un fait est certain: c'est que nos franchises électorales sont aujourd'hui entre les mains des législatures provinciales, lesquelles peuvent les modifier et même les changer du tout au tout, et faire que nous, les membres de la représentation fédérale, en sortant de cette enceinte, nous nous trouvions en face d'une classe d'électeurs toute différente de celle qui nous a élus.

Je crois que c'est un droit pour cette législature de régler cette question des franchises électorales, et tout ce que je puis dire, c'est que pour ma part, cette législation me paraît venir en temps opportun. Il me reste à espérer seulement que le gouvernement, tout en donnant aux libertés populaires une expansion raisonnable, saura tenir en même temps compte des tendances et de l'esprit conservateurs de notre population.

Le développement des manufactures, dans ce pays, nécessite une législation pour la protection des personnes qui y sont employées. Nous devons profiter de l'expérience des autres pays; cette expérience nous montre que le développement des manufactures dans un grand nombre d'Etats, surtout dans les grands centres manufacturiers, a eu l'effet de nuire au progrès moral et intellectuel du peuple; cette législature ferait acte de sagesse en prenant, dès à présent, les moyens de protéger les femmes et les enfants, qui sont les personnes les plus généralement employées dans les manufactures.